

CHAPELLE D'ESMIMONT (4). — Il est parlé des dîmes d'Esmimont dans la bulle d'Alexandre III (1172). Si le nom de cette chapelle ne vient pas d'*Hamangi mons* (5),

(1) M. Darsy. *Ibid.*

(2) Ajoutons la particularité suivante. Du 30 janvier 1789. Bail à Honoré Le Brun, cultivateur à Bussu, d'une maison, bâtiments, jardin, pâtures, composant la ferme de Bussu, ensemble cccvi journaux de terres labourables, avec un droit de dîme et de champart en dépendant ; à la redevance annuelle de 7,000 liv. de principal, de 600 gerbes, d'un 100 de fourrures et de chaume, nécessaires pour les fétissures des bâtiments : outre le prix principal le sieur Le Brun devait payer un

pot de vin de 8100 liv. sur lequel il avait versé 4100 liv. Le 4^{er} messidor an II, après la vente de ces biens, il fit ses revendications. — *Registres aux délibérations du département. 4^me bureau.*

(3) D. Cotron. *Inventaire des Titres, page 853, etc.*

(4) *Emmimonts, Hesmimonts, Aimimont, Emimont.*

(1) A la page 7 de ce volume, nous avons parlé déjà du canton d'*Hamangi mons*. Si l'on ne peut le placer au haut de la porte d'Hemon, il faut y reconnaître le fief où était situé la chapelle d'Esmimont.

terre relevant de Saint-Riquier, il faut le chercher dans la situation de la chapelle perdue entre plusieurs collines. Cette chapelle dédiée à Notre-Dame serait-elle l'église d'un village détruit dans les guerres ou une fondation de pieux serviteurs de Marie ? Elle fut dans les temps anciens et elle est encore un lieu de pèlerinage pour les villages voisins. Elle était autrefois gardée par un ermite.

Des titres, des cueilloirs anciens attestent les droits persévérants des religieux sur les dîmes d'Esmimont et sur la seigneurie du lieu. Au xvii^e siècle (1626), François Manessier s'intitula seigneur d'Esmimont et de la Motte. Il laissa son héritage et son titre à Charles Manessier, dont le fils portait aussi le titre de seigneur d'Yaucourt. C'est vers cette époque qu'eut lieu un grand procès entre l'abbaye et les seigneurs de Cacheleu, seigneurs de Bussu ou du fief Cacheleu, au sujet des droits honorifiques de la chapelle d'Esmimont. Ces derniers, en leur qualité présumée de seigneurs Haut-Justiciers de Bussu, avaient fait peindre leur litre sur les murs de la chapelle et leurs armes dans les fenêtres. Le monastère de Saint-Riquier ne put souffrir cette usurpation. On somma dame Jeanne de Bommy, veuve de Louis de Cacheleu, de faire effacer ces insignes distinctifs de haute justice. L'affaire fut portée jusqu'au Parlement et par sentence du 23 décembre 1688, la dame de Bommy fut condamnée à ôter sa litre et ses armes, tant au dedans qu'au dehors de la chapelle de N. D. d'Esmimont, *située dans l'étendue de la seigneurie de Bussu appartenant aux abbé et religieux de Saint-Riquier*, avec permission à l'abbaye de tout anéantir après quinzaine, si la sentence n'avait pas été exécutée. Toutefois rien n'était encore fait en 1692, et il intervint une nouvelle sentence avec aggravation de peine ; car, outre la destruction des insignes, on interdit à la dame de Bommy de prendre la qualité de dame de Bussu en partie. On ordonna que cette qualité serait rayée partout où elle se trouvait. Le curé et les marguilliers qui avaient été aussi assignés, à l'occasion d'une portion de terre aliénée, afin de réclamer les droits de l'abbaye sur la mouvance, furent condamnés, en 1704, à payer les droits seigneuriaux du quint denier, 29 années d'arrérages et de censives sur ces immeubles et à fournir la caution d'homme vivant (1)

MAIRIE DE BUSSU. — « La suzeraineté de Bussu, dit M. de Belleval confirmant sur ce point les chroniques du monastère, appartenait à l'abbaye de Saint-Riquier. » Les seigneurs qui suivent, pour les premiers siècles du moins, n'étaient par ce fait que les maires de Bussu ou seigneurs en partie, et hommes-liges ou fieffés de l'abbaye.

FAMILLE DE BUSSU. — La famille qui a porté ce nom a dû posséder la mairie de Bussu, et c'est de là qu'elle aura tiré sa qualification : elle a laissé dans la noblesse du moyen-âge quelques noms que nous avons recueillis sur divers titres.

1140. Robert de Bussu, témoin dans les chartes du temps, bienfaiteur du Val des

(1) *Inventaire des Titres*, pag 835-886 — M. Prarond, *Histoire de Saint-Riquier*, page 497 — M. Josso.

Un article sur Esmimont dans le *Dimanche* (31 mai 1885).